Image not found or type unknown

J'ai besoin d'avis sur la préparation à l'audience

Par **nadiva**, le **04/02/2015** à **18:27**

Bonjour,

J'ai fait une requête auprès du JAF pour la garde de notre fils. J'ai rencontré trois fois l'avocate en charge de mon dossier. L'audience est fixé le 19 février. Au début, nous nous étions mis d'accord avec mon ex compagnon pour la garde de notre fils, c'est à dire une garde classique (un weekend sur deux). Mais, depuis qu'il a rencontré son avocate, il m'a affirmé demander une garde alternée.
Cependant, mon avocate, n'a rien reçu de la part de la partie adverse concernant ce revirement de situation. La partie adverse ne lui a donc rien transmis.
J'ai demandé un rendez-vous avec mon avocate afin de me préparer à cette audience, ne sachant comment cela se déroule. L'assistante de l'avocate m'a dit que c'est l'avocate qui m'appellera pour me donner un rendez-vous si elle a un retour de l'avocate de mon ex conjoint. Si ce n'est le cas, nous discuterons quelques instants avant l'audience.
Est-ce normal ? Ne devrais-je pas l'a voir avant ? Je suis perdu et j'ai peur de ne pas être bien préparer.

De mon coté j'ai apporté à mon avocate les témoignages relatant du comportement alcoolique de mon ex et certains ont témoigné du fait que je suis une mère attentionnée, prévoyante, qui apporte un confort social (j’entends par là, que j'ai fait tout mon possible pour trouver une maison adapté et sécurisé pour mon fils de deux ans et que je l'ai inscription chez assistante maternelle afin qu'il rencontre d'autres enfants et se prépare à l'école parce qu'avant il était gardé par les grands-mères, ce qui n'était absolument pas mon choix.
Je précise qu'il est au chômage depuis juin 2014 et moi en CDI à temps partiel (je consacre toutes les matinées à mon fils).

Merci d'avance pour vos réponses

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés